SZ/EG

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION

RUE HOCHE (V.C.)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

VU l'arrêté municipal du 11 octobre 2022 pris dans le cadre d'importants travaux entrepris rue Hoche par la société Fal Industrie – 9 rue de la Briqueterie – 95380 Louvres, agissant pour le compte d'Auchan – 107 rue Hoche – 94200 Ivry-sur-Seine (mise en place d'appareils de climatisation en terrasse),

CONSIDERANT que les dispositions de l'occupation ont changé et qu'il y a donc lieu d'abroger l'arrêté municipal susvisé, et de prendre de nouvelles dispositions provisoires touchant la circulation afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Hoche** au droit du n°95 le **12 février 2023** de **8 heures à 20 heures :**

- **Neutralisation d'une voie de circulation** côté impair : la circulation alternée sera gérée par hommes trafic avec piquets K10, la voie de circulation restée libre aura une longueur minimum de 3 mètres,
- **Neutralisation de la piste cyclable** : les cyclistes seront déviés dans la circulation générale,
- **Maintien du cheminement piéton** sur trottoir, géré par hommes trafic,

ARTICLE 2 :

Abroge l'arrêté municipal du 11 octobre 2022 susvisé.

ARTICLE 3 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

IVRY s/SEINE
Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

- ARTICLE 4 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 5 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société Fal Industrie – 9 rue de la Briqueterie – 95380 Louvres.

FAIT EN MAIRIE, LE 02 FEV. 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE (Val-de-Marne)

PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE 03 FEV. 2023

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire,
Le Directeur des Espaces Publics

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE (Val-de-Marne)

François Presset